

Infos clubs du 11 janvier 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les dernières informations en notre possession autour des dispositifs proposés par le gouvernement.

Evolution sur les règles relatives au fonds de solidarité à destination des entreprises pour décembre 2020 :

Le décret n° 2020-1620 du 19 décembre dernier a fait évoluer les règles relatives au fonds de solidarité pour le mois de **décembre 2020**.

Nous vous transmettons la note de la Confédération des PME précisant le cadre de ce dispositif ([cliquer ici](#)) accompagné d'un fichier excel permettant la simulation de calcul de l'aide du fonds de solidarité ([cliquer ici](#)).

Rappel – Les compétitions et animations conviviales sont proscrites jusqu'à nouvel ordre :

Les actions mises en œuvre pour permettre la deuxième réouverture des golfs ont requis de nombreux efforts et ont été complexes à mener. Il a notamment fallu faire preuve de beaucoup de pédagogie afin de démontrer que la pratique du golf permettait le respect de consignes sanitaires strictes et que les golfeurs étaient des sportifs disciplinés.

Pour rappel, toutes compétitions, challenges ou encore animations conviviales sont proscrites **à minima jusqu'au 20 janvier** comme indiqué dans le Protocole Sanitaire Renforcé du 28 Novembre 2020 ([cliquer ici](#)) accompagné de son Annexe ([cliquer ici](#)).

Nous reviendrons vers vous en temps réel, au gré des annonces gouvernementales, afin de vous informer sur la prolongation éventuelle de ces mesures restrictives.

Cependant, il apparaît clairement à travers des messages et images postés sur les réseaux sociaux que certains de ces événements sont organisés au sein des clubs.

Depuis le début de cette crise sanitaire, tous les acteurs de la filière Golf (clubs, groupements professionnels et Fédération) ont œuvré solidairement et sans relâche pour les réouvertures des structures.

Il serait donc fort dommageable que la reprise de la pratique du golf autorisée par le gouvernement soit remise en question.

Nous comptons sur votre vigilance pour faire respecter le Protocole Sanitaire Renforcé avec son Annexe au sein de vos structures.

Mise à jour du Protocole National Santé et Sécurité des salariés en entreprises :

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 a été actualisé le 6 janvier 2021. Vous le trouverez en [cliquant ici](#). Il s'agit d'un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique.

Les principales évolutions portent sur :

- La généralisation du télétravail pour les activités qui le permettent
- L'organisation des réunions par audio et visio-conférences ;
- L'utilisation de l'application TousAntiCovid pour faciliter le suivi des cas contacts ;
- La suspension des moments de convivialité dans le cadre professionnel ;
- La protection des personnes à risque de forme grave de Covid.

Guide sur les dispositifs à destination des PME et TPE :

Vous trouverez un guide complet sur l'ensemble des dispositifs proposés par le Gouvernement à destination des PME et TPE ([cliquer ici](#)) pour faire face à cette crise sans précédent. Nous vous invitons à lire ce guide avec attention.

Notre direction Ressources Humaines / Juridique de droit social est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et apporter des informations complémentaires.

Vous pouvez les contacter par e-mail à l'adresse e-mail suivante : rh@ffgolf.org

Avec tout notre soutien.

La Fédération française de golf